

Alliance de Founex

Le 28 octobre 2015



Ensemble, participons à notre démocratie

Ordre du jour

1. **Mot de bienvenue**
2. **L'Alliance de Founex : motivation, valeurs, objectifs et fonctionnement**
3. **Historique : 26 Mars 2015 - 28 Octobre 2015**
4. **Pourquoi une élection à la proportionnelle ?**
5. **Election à la proportionnelle au Conseil communal de Founex**
6. **Election de la municipalité : système majoritaire à deux tours**
7. **Vos intérêts - Vos préoccupations**
8. **Calendrier**
9. **Mot de clôture**
10. **Verre de l'amitié**



2. L'Alliance de Founex : motivation, valeurs, objectifs et fonctionnement

L'Alliance de Founex

- Suite à l'obligation d'élection à la proportionnelle nous proposons une liste **d'entente apolitique**
- Nous sommes **les héritiers de l'Entente communale historique** de Founex

Notre motivation

- Nous **désirons représenter les intérêts de tous les habitants de Founex**, dans leur diversité de pensée, d'intérêts et d'origine
- Nous **désirons être libres de voter dans l'intérêt du village** sans influence partisane et sans consigne de vote
- Nos centres d'intérêt **touchent l'ensemble des préoccupations** des habitants de Founex

2. L'Alliance de Founex : motivation, valeurs, objectifs et fonctionnement (suite)

Nos valeurs et nos objectifs

- **qualité de vie et convivialité**
- **développement harmonieux et durable des infrastructures** sur tout le territoire communal
- **gestion saine et transparente des finances**
- encouragement de la **vie culturelle, sportive et associative**
- **mobilité et sécurité**
- soutien aux activités pour la **jeunesse du village**
- **établissement d'une liste de candidats membres de l'Alliance de Founex à l'élection du Conseil communal**

2. **L'Alliance de Founex : motivation, valeurs, objectifs et fonctionnement** (suite)

L'Alliance de Founex s'est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil, **pour plus de clarté et de transparence**, par une assemblée constitutive le 26 mars 2015.

Rôle du comité

- Le comité est composé de trois membres au moins
- Ses compétences sont de diriger, d'animer et d'administrer l'activité du groupe

Membres

- Membre **actif**
- Membre **sympathisant**

3. Historique: 26 mars 2015 – 28 octobre 2015

26 mars 2015	Assemblée constitutive
17 avril 2015	1 ^{er} Lettre aux habitants de Founex
4 mai 2015	1ere Séance d'information
30 sept 2015	2 ^{ème} Lettre aux habitants de Founex
28 oct 2015	2 ^{ème} Séance d'information
Et	
10 nov 2015	Assemblée générale extraordinaire pour définir le principe de l'établissement de la liste « Alliance de Founex » pour l'élection du Conseil communal du 28 février 2016.

4. Pourquoi une élection à la proportionnelle?

Suite à l'**initiative** constitutionnelle parlementaire du 27 octobre 2009

dépôt de l'initiative Cesla Amarelle, Députée et Conseillère nationale PS, et consorts:

Amendement à l'Art.144 al. 3 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003:

«Dans les Communes de moins de 3'000 habitants, le règlement communal peut prévoir le scrutin majoritaire»

Après acceptation de l'initiative par le Grand Conseil (62 députés pour, 60 contre et 1 abstention), celle-ci est soumise au verdict du peuple par votation cantonale du 04.09.2011.

RESULTATS

- Le Canton de Vaud accepte l'initiative à **60,83%**
- Le District de Nyon accepte l'initiative à **58,22%**

La Constitution vaudoise du 14 avril 2003 est donc amendée

EN TERRE SAINTE - le 4 septembre 2011

Communes	Habitants	Electeurs	% participation	OUI %	NON %
Bogis-Bossey	811	433	37,41	53,25	46,75
Chavannes-de-Bogis	1077	525	37,71	56,35	43,65
Chavannes-des-Bois	771	299	33,78	53,54	46,46
Commugny	2508	1293	36,12	50,92	49,08
Coppet	2887	1397	39,16	48,48	51,52
Crans-près-Céligny	2043	1068	43,16	51,98	48,02
Founex	3210	1373	37,22	46,15	53,85
Mies	1760	873	35,17	47,42	52,58
Tannay	1436	744	40,05	53,96	46,04

Conséquences pour FOUNEX

- L'élection au Conseil communal se fera selon le système d'élection à la proportionnelle, soit obligatoirement par listes de partis/groupes – (Art. 2 Règl. du Cc 26 mai 2014).
- L'attribution des sièges - soit l'élection des candidats - aura lieu proportionnellement aux suffrages obtenus par chaque liste.
- Une répartition équitable des groupes du Conseil se fera au niveau des commissions et des représentations auprès d'instances intercommunales (Art. 36 et 83 Règl. du Cc 26 mai 2014).

Constats pour Founex après l'acceptation de l'amendement

- Parti/groupe/mouvement se profilent.
- Un premier groupe, *Entente Centre Droite*, est constitué.
- L'Alliance de Founex est créée.

L' *Alliance de Founex*, est créée pour donner le libre choix à chacun d'élire ou d'être élu tout en favorisant une ouverture non partisane.

Ainsi, ses candidats pourront s'intégrer au Conseil communal en respectant leur sensibilité, en préservant leur liberté d'expression et en répondant aux attentes de la population.

Les jeunes désireux de s'investir sans contrainte au sein du Conseil communal y trouveront leur place.

QUE DIT LA PRESSE ?

- ✓ **La Côte 21.05.2013**
Les partis à l'assaut des Communes
- ✓ **24 heures 30.12.2014**
Les centristes vaudois s'échauffent pour le marathon électoral
- ✓ **24 heures 05.02.2015**
Plutôt que de partis politiques, Aubonne rêve de listes à thèmes
- ✓ **La Côte 19.02.2015**
Des objectifs sans étiquette politique
- ✓ **La Côte 05.05.2015**
Founex, un village faussement divisé
- ✓ **24 heures 01.06.2015**
Le système proportionnel effraie Prangins et Founex
- ✓ **La Côte 25.06.2015**
Saint-Prex, les partis prêts à entrer dans l'arène
- ✓ **La Côte/24 heures 29.09.2015**
Prangins, les tendances pranginoises se dessinent

ET LES POLITICIENS ?

Préavis du Conseil d'Etat

Septembre 2010

Le Conseil d'Etat relève qu'il est largement admis que le système proportionnel soit retenu pour l'élection des délibérants lorsque l'on sort du cadre strictement villageois et traditionnel.

Un ancien Président du Conseil communal de Nyon

Dans une Commune politisée, il faut souvent dépassionner le débat et laisser les idéologies au vestiaire quand l'intérêt partisan prend le dessus sur celui de la commune.

Une Députée PS et Conseillère communale (district de Nyon)

Je souhaite réunir des gens qui partagent les mêmes idées d'altruisme.

Si les partis veulent donc s'enraciner dans nos communes qui ont passé au système de la proportionnelle, ils devraient savoir qu'il faudra d'abord ne pas heurter la population.

Un Syndic sans parti (district de Nyon)

L'idée de devoir afficher au grand jour ses convictions politiques pourrait pousser des conseillers à ne plus vouloir s'engager.

Un Syndic PLR (district de Morges)

L'Entente non partisane que les conseillers proposent chez nous sera une plateforme de réflexion et de rassemblement pour ceux qui désirent s'investir en priorité pour la commune.

Une Députée PS et Conseillère communale (district de Morges)

L'Entente apolitique, groupe informel, se prête nettement mieux qu'un parti classique à une transition de la majorité, dont elle conserve l'esprit, vers la proportionnelle.

Un Syndic sans parti (district de Morges)

Ce qui nous réunit est plus important que ce qui nous sépare. La mise sur pied d'au moins une liste non partisane permettra de préserver le dialogue, le consensus et la recherche de solutions bénéfiques pour la population.

5. Election à la proportionnelle au Conseil communal de Founex

Conditions requises

Droit de vote et d'éligibilité pour le Conseil communal

- Font partie du **corps électoral** et peuvent **élire et être élus**, s'ils sont âgés de **18 ans révolus** :
- tous **les citoyens suisses**, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs
- **les étrangers** domiciliés dans la commune de Founex qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans continus au moins et résident de façon ininterrompue dans le Canton de Vaud durant les trois dernières années au moins (art. 5 LEDP), qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs
- **les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille** qui sont sans statut diplomatique (conditions : voir administration communale de Coppet, organe régional référant pour ces personnes)

5. Election à la proportionnelle au Conseil communal de Founex (suite)

Validez

Une liste imprimée de candidats vous convient? Alors glissez-là dans l'enveloppe. Ainsi vos candidats préférés obtiennent votre voix tandis que la liste obtiendra autant de voix qu'il y a de sièges à attribuer.

Biffez

Biffez le nom d'un ou plusieurs candidats. Le candidat biffé n'obtiendra aucun suffrage mais l'espace laissé blanc sur le bulletin comptera quand même pour la liste choisie.

Cumulez

En écrivant une deuxième fois, à la main, le nom d'un candidat déjà figurant sur la liste vous lui octroierez deux voix.

Panachez

Inscrivez le nom d'un candidat d'une autre liste sur une ligne laissée en blanc ou à la place d'un nom que vous aurez préalablement biffé. Le nouveau nom ne peut être inscrit que deux fois.

Composez

A l'aide d'un bulletin vierge, inscrivez d'abord le nom de la liste que vous souhaitez soutenir, puis les noms des candidats des différentes listes. Aucun nom ne doit figurer plus de deux fois.

5. Election à la proportionnelle au Conseil communal de Founex (suite)

Bulletin électoral préimprimé

Biffez

Cumulez

Panachez



5. Election à la proportionnelle au Conseil communal de Founex (suite)

50 sièges au Conseil communal

Exemple : Nombre de votant 1000 personnes

- Liste 1 obtient 600 votes = 60% des suffrages = 30 sièges
- Liste 2 obtient 400 votes = 40% des suffrages = 20 sièges

- Liste 1 : les 30 candidats ayant obtenus le plus de voix sont élus.
Les autres sont des «viennent-ensuite»
- Liste 2 : les 20 candidats ayant obtenus le plus de voix sont élus.
Les autres sont des «viennent-ensuite»

- Liste 1 : si celle-ci ne comprend que 28 candidats, le comité de cette liste peut aller demander à un citoyen éligible et non élu, s'il désire devenir Conseiller communal.

5. Election à la proportionnelle au Conseil communal de Founex (suite)

Vous voulez favoriser l'Alliance de Founex :



Utilisez la liste « Alliance de Founex »



Ou prenez le bulletin vierge
inscrivez dans l'entête : Alliance de Founex
panachez avec les noms des candidats des deux listes

6. Election de la Municipalité : système majoritaire à deux tours

La Municipalité est élue selon le système majoritaire à deux tours par le corps électoral

→ 5 sièges sont à pourvoir au Conseil municipal de la Commune de Founex

→ Droit de vote et d'éligibilité pour le Conseil municipal :

Font partie du corps électoral et peuvent élire et être élus, s'ils sont âgés de 18 ans révolus:

- **les Suisses** qui sont domiciliés à Founex
- **les étrangers** domiciliés dans la commune de Founex et qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans continus au moins et résident de façon ininterrompue dans le Canton de Vaud durant les trois dernières années au moins
- **les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille** qui sont sans statut diplomatique (conditions : voir administration communale de Coppet, organe régional référant pour ces personnes)

6. Élection de la Municipalité : système majoritaire à deux tours (suite)

- Seront élus au premier tour les candidats qui auront obtenu la majorité absolue des voix (il n'y aura pas de décompte des listes par dénomination; seules les voix attribuées à chaque candidat seront prises en considération).
- Seront élus au deuxième tour les candidats qui auront obtenu la majorité relative des voix pour chaque siège restant à pourvoir après le premier tour.
- Les candidats ne figureront plus sur une liste d'entente communale comme par le passé, mais sur des listes distinctes selon leur appartenance à un groupe (par exemple « Alliance de Founex »).

6. Election de la Municipalité de Founex (suite)

Validez

Une liste imprimée de candidats vous convient? Alors glissez là dans l'enveloppe. Ainsi vos candidats préférés obtiennent votre voix.

Biffez

Biffez le nom d'un ou plusieurs candidats.
Le candidat biffé n'obtiendra aucun suffrage.

Cumulez

Le cumul des voix n'est pas permis pour ce mode de scrutin.

Panachez

Inscrivez le nom d'un candidat d'une autre liste sur une ligne laissée en blanc ou à la place d'un nom que vous aurez préalablement biffé.

Composez

A l'aide d'un bulletin vierge, inscrivez le ou les noms des candidats provenant des différentes listes. Aucun nom ne peut être cumulé.

7. Vos intérêts - Vos préoccupations

ouverture

association

apolitique

droit de parole

cohérence

membres

proportionnel

fonctionnement du Conseil



Droit d'initiative : postulat et motion

communication et dialogue

8. Calendrier

- Lundi 30 novembre 2015 à 20h00 visite du Préfet – Assemblée de Commune
- Lundi 12 janvier 2016 à 12h00 clôture de la remise des listes
- Dimanche 28 février 2016 élection du Conseil communal à la proportionnelle
(il n’y a qu’un tour)
élection de la Municipalité (1^{er} tour)
- Dimanche 20 mars 2016 2^{ème} tour de la Municipalité
- Dimanche 17 avril 2016 1^{er} tour élection du Syndic
- Dimanche 8 mai 2016 2^{ème} tour élection du Syndic
- Juin 2016 assermentation des nouvelles autorités
communales de Founex

9. Mot de clôture

La liste non partisane de l'Alliance de Founex, regroupant des candidats pour les prochaines élections du Conseil communal, a une place légitime et mérite d'être soutenue.

Merci à tous et merci aux futurs conseillers et aux futurs municipaux de tout faire pour que le sens de notre blason soit pérennisé.



9. Mot de clôture (suite)

Vous souhaitez vous intégrer dans la vie du village en toute liberté d'expression :

*Rejoignez-nous au sein de l'Alliance de Founex
Vous êtes les bienvenus
que vous soyez membres actifs ou membres sympathisants*

Contactez nous:

Site Web : alliance-founex.ch

Email: info@alliance-founex.ch

Facebook

Verre de l'amitié



Merci pour votre présence et pour votre attention